



15ème législature

Question N° : 44233	De M. André Villiers (UDI et Indépendants - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition numérique et communications électroniques		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > marchés publics	Tête d'analyse > Quel bilan pour la politique d'inclusion des laissés-pour-compte du numérique ?	Analyse > Quel bilan pour la politique d'inclusion des laissés-pour-compte du numérique ?.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur le bilan de la politique du Gouvernement pour lutter contre l'exclusion numérique. Selon l'Insee, 17 % de la population française est concernée par l'illectronisme - la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Certaines catégories de la population sont plus particulièrement des « laissés-pour-compte » du numérique : les 75 ans et plus, les non-diplômés, les agriculteurs et les DOM. La crise sanitaire a accentué cette problématique de l'illectronisme, avec des Français démunis face à la dématérialisation accélérée de nombreux services publics et privés, l'accès au numérique devenant plus que jamais indispensable au quotidien pour continuer d'apprendre, de travailler, de consommer, de se divertir etc. Elle a aussi confirmé qu'il n'y avait pas une mais des fractures numériques, se formant le long des failles de l'âge, du territoire, de la classe sociale etc. Le « plan de relance » a mobilisé 250 millions d'euros sur deux ans pour lutter contre l'exclusion numérique, avec notamment la généralisation d'outils pour simplifier les démarches administratives, le développement de lieux accessibles à tous pour un numérique de proximité, la formation et le recrutement de médiateurs numériques et le recrutement ou le déploiement de 4 000 conseillers numériques « France services » pour proposer des ateliers d'initiation au numérique, en lien avec les collectivités locales et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire. Il lui demande quel bilan le Gouvernement dresse de sa politique d'inclusion des laissés-pour-compte du numérique et quelles actions supplémentaires il compte prendre le cas échéant pour renforcer la lutte contre l'exclusion numérique.